

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, treize mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Alain MAILLET, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (24)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Michaël LEMMENS donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Michelle BEAUDEQUIN, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Franck SUPERBI (5)

DEL2025-02 Vote du Compte Financier Unique - Année 2024-Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Sylvain GOUPIL

Monsieur le Vice-Président informe les Membres du Conseil Communautaire que :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2023-63 du 29/06/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU,

Vu le CFU 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de l'assemblée désigné Monsieur Sylvain GOUPIL,

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 04 mars 2025,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 081 400.00 €	9 664 164.93 €	14 745 564.93 €
	Recettes réalisées	1 106 084.11 €	9 465 685.72 €	10 571 769.83 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 069 030.93 €	14 065 000.00 €	19 134 030.93 €
	Dépenses réalisées	1 731 559.90 €	8 405 206.16 €	10 136 766.06 €
	Restes à réaliser	2 270 000.00 €	0.00 €	2 270 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-625 475.79 €	1 060 479.56 €	435 003.77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-12 369.07 €	4 400 835.07 €	4 388 466.00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-637 844.86 €	5 461 314.63 €	4 823 469.77 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 270 000.00 €	0.00 €	-2 270 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 907 844.86 €	5 461 314.63 €	2 553 469.77 €

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Donné** acte de la présentation faite du CFU,
- **Approuvé** les montants ci-dessus du CFU 2024 du Budget Principal,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	24
Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGALT, M. Thierry SARKÖZY, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 mars 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

